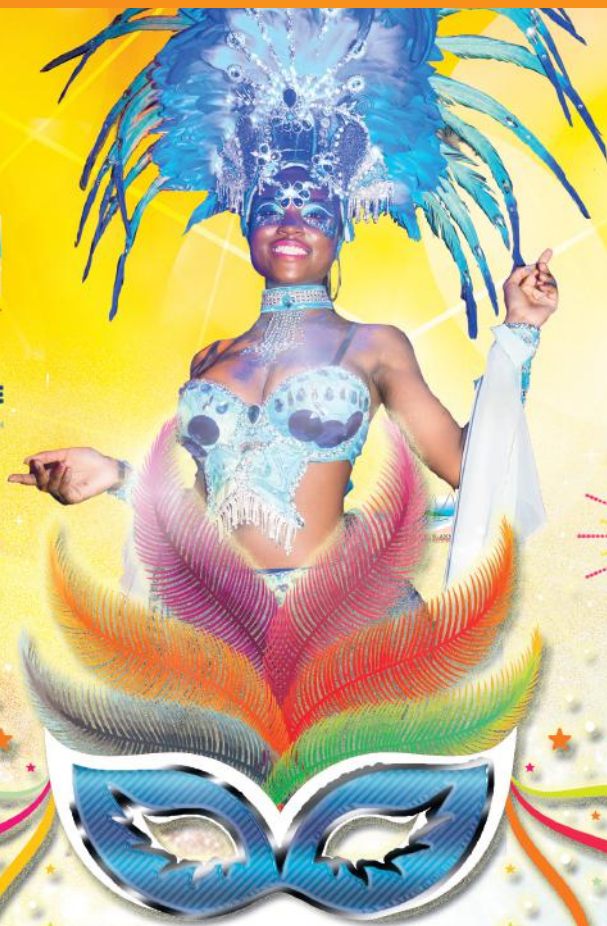


DU 5 JANVIER AU 19 MARS 2020



Grande parade Masanblai

3^{ème} édition



PROGRAMME



Masanblai

3^{ème} édition

JANVIER

DIMANCHE 5

Déoulé à Sonjé SA à 18H30

SAMEDI 25

Village Carnaval de 9h00 à 14h00

DIMANCHE 26

Grande parade Masanblai à 15h00

MARS

JEUDI 19

Déoulé mi-carême en rouge et noir
de 19h00 à 23h00

FÉVRIER

SAMEDI 8

Défilé intergénérationnel à 15h00

SAMEDI 15

Mas a penti - départ déoulé à 10h30

MERCREDI 26 (Mercredi des cendres)

Lévé an pijama à 6h00 - départ au local d'Atafaya
Défilé des groupes et « Brilé Vaval » à 19h00



INFOLINE   Comité Kannaval Sentann

0690 67 48 04 / 0690 58 19 30 / 0690 61 71 89



100

5



-

Mot de la Présidente du Komité Kannaal Sentann



Le carnaval de la Guadeloupe se révèle être l'un des événements majeurs de la vie culturelle de notre archipel. Cette année les festivités s'annoncent riches, variées, hautes en couleurs et fortes en émotions.

Cet événement non seulement fait découvrir notre belle ville de Sainte-Anne. Il fait aussi partager des moments magiques et joyeux, des moments rythmés autour de musiques variées et des moments de frissons.

Innover, articuler, programmer de nouvelles sensations, les idées doivent jaillir et il faut les mettre en œuvre pour satisfaire un public de tous horizons, accueillis dans une ambiance festive, c'est le défi que se lancent les membres du Komité Kannaal Sentann. Ce défi sera relevé pour le 3ème Masanblaj du dimanche 26 janvier 2020.

Par ailleurs, fort de l'appui de la Fédération Guadeloupéenne du Carnaval (FGC), de l'Office Intercommunal du Tourisme de la Rivière du Levant et du soutien indéfectible de la ville de Sainte-Anne, le Komité Kannaal Sentann a pour projet de mettre en place un programme d'animations, avec des ateliers, des expositions, des conférences. Cela permettra à la population de mieux appréhender la dimension culturelle et touristique du carnaval. C'est donc avec une ambition et un véritable dynamisme que nous vous convions aux manifestations organisées sur le territoire de Sainte-Anne pour cette édition 2020.

Le carnaval est certes un moment de liesse, de dérision et de communication populaire attendue avec ferveur par l'ensemble du peuple guadeloupéen, cependant faisons en sorte que la qualité des manifestations soit à la hauteur des exigences de sécurité et de concorde. Que l'élan du cœur facilite l'harmonie et le travail en commun afin que cette édition 2020 réhausse l'éclat et l'image de Sainte-Anne. A vous tous, je vous souhaite une vibrante saison carnavalesque.

Dalila MARIE-JOSEPH
Présidente du Komité Kannaal Sentann

Mot du Président de l'Office de Tourisme de la Riviera des îles de Guadeloupe

L'Office de Tourisme de la Riviera des îles de Guadeloupe (OTI) s'attache à valoriser et promouvoir le territoire de la Riviera du Levant sous toutes ses facettes.

Réputée comme «destination soleil», la Guadeloupe est bien plus que cela : ce sont des hommes, des femmes, un terroir, une histoire, une culture, des traditions qui font son âme et qui méritent que le visiteur puisse s'en imprégner.

En soutenant financièrement le Masanblaj à Sainte-Anne, le Gozieval au Gosier et la parade du lundi gras à Saint-François qui constituent le «CARLnaval», la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant et l'OTI encouragent les bénévoles investis dans l'organisation de ces parades au maintien de la tradition pour le plus grand plaisir et la satisfaction de tous.

Que soit ici remerciée toute l'équipe du Komité Kannaal Sentann pour sa motivation et son implication à nous proposer le riche programme présenté cette année.

Amis visiteurs, vibrez au rythme des percussions, admirez les costumes et les chorégraphies et, surtout, imprégnez-vous des coutumes et des codes associés à cette tradition.



Francis BAPTISTE
Président de l'OTI

Mot du Maire de la Ville de Sainte-Anne



La Ville de Sainte-Anne soutient pour la 3^{ème} année consécutive, le Komité Kannaval Sentann dans l'organisation du Masanblaj 2020. Du 5 janvier au 19 mars 2020, la ville vibrera aux rythmes du Carnaval et des groupes mythiques du territoire que sont Ata-Faya, Sonjé Sa et Sa Ki La. Le Carnaval est un événement culturel fort et identitaire. C'est l'une des traditions les plus populaires et festives du territoire et plus largement de la Guadeloupe et de la Caraïbe.

Il me paraît donc important que la Ville soutienne le Komité Kannaval Sentann qui propose, en partenariat avec la Fédération Guadeloupéenne du Carnaval et l'Office Intercommunal du Tourisme de la Riviera du Levant, un programme d'animations riches et variées pendant ces deux mois et demi.

Levier d'attractivité touristique, le carnaval est une vitrine pour la ville de Sainte-Anne. Il permet à la fois de créer une émulation pour les visiteurs et les habitants autour de notre folklore et de faire connaître aussi notre patrimoine culturel. Levier économique, c'est un moment fort pour les marchands ambulants, les commerçants et les restaurateurs qui bénéficient de l'engouement populaire de l'évènement. Vecteur exceptionnel de développement, il doit profiter à tous.

Cette année, le « dénoué avec Sonjé Sa » marque l'ouverture des festivités à Sainte-Anne. Autre temps fort, la « Grande Parade Masanblaj » réunira des groupes à « Po », à « Caisses Claires », à « Mas », provenant de tout l'archipel et fera de Sainte-Anne le centre névralgique du Carnaval, le dimanche 26 janvier 2020.

Je tiens à remercier le Komité Kannaval Sentann pour son engagement dans l'organisation et la pérennisation du Masanblaj Sentann. Je salue également les différents groupes du territoire qui contribuent au maintien d'un pan de notre culture et aux différentes animations lors du « Village Carnaval », du « Défilé intergénérationne l » ou du « Dénoué Mas a penti ». Sans oublier les agents de la ville et de la police municipale qui, de par leur implication, participent au bon déroulement des manifestations et à la sécurité des carnavaliers et à celle du public.

Je vous souhaite, à tous, une saison carnavalesque haute en couleurs, en partages et en émotions, dans le respect des traditions et des valeurs citoyennes de la Ville de Sainte-Anne.

Votre maire
Christian BAPTISTE

DIMANCHE 5 JANVIER

18H30 : « DÉBOULÉ A SONJÉ SA »

Ouverture de la saison avec le groupe Sonjé SA

Départ au local de l'association

Infos : 0690 92 08 09

SAMEDI 25 JANVIER

DE 9H00 À 14H00 : « VILLAGE CARNAVAL », Place Schoelcher

- * Ateliers créatifs d'objets de carnaval (fouets, costumes, ...).
- * Exposition et vente de produits dérivés autour du carnaval
- * Restauration
- * Animation musicale

Inscription et renseignements auprès des groupes :

ATA-FAYA:0690 64 32 65 SA KI LA : 0690 48 78 75 SONJÉ SA : 0690 92 08 09

DIMANCHE 26 JANVIER

15H00 : « GRANDE PARADE MASANBLAJ »

Avec les plus beaux groupes de la Guadeloupe

Départ au stade municipal



SAMEDI 8 FEVRIER

15H00 : « DEFILÉ INTERGÉNÉRATIONNEL »

Départ stade municipal 15h

Participation libre et gratuite

Afin de mieux gérer les effectifs, il est conseillé de s'inscrire auprès des membres du Komité Kannaval Sentann

Infos : 0690 67 48 04 / 0690 58 19 30 / 0690 61 71 89

VENDREDI 14 FEVRIER

19H00 : DÉBAT : « LÉSISYON A MAS »

Au local de l'association

«Ti kozé asi mès é labitid a mas » (intervenants du monde culturel)

Infos : 0690 92 08 09

SAMEDI 15 FEVRIER

10H30 : « DÉBOULÉ MAS A PENTI »

Déboulé ouvert au public

Rendez-vous au local de Sonjé SA à partir de 8h

Départ : 10h30



MERCREDI DES CENDRES - 26 FEVRIER

UNE JOURNÉE AVEC ATA-FAYA

* 6H00 : l'événement an pijama (sous réserve), départ devant le local Confection de bwa-bwa

Infos : 0690 64 32 65

* 19H00 à 23H00 : Défilé des groupes suivi du brilé Vaval
Départ stade municipal



JEUDI MI-CARÊME - 19 MARS

DE 19H00 À 23H00 : DÉBOULÉ EN ROUGE ET NOIR

Départ devant le local de Sonjé SA

Infos : 0690 92 08 09

PARCOURS DE LA PARADE

Place H. Songeons - rue Babylas Jacobin - rue Abbé Grégoire
- avenue du Général de Gaulle - rue Lethière - Gendarmerie
- Avenue H. Ibéné - rue Lethière - rue du 17 décembre - rue
Abbé Grégoire - rue Babylas Jacobin - Place H. Songeons



RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

MISE EN PLACE DE 2 AXES ROUGES

- Avenue H. Ibéné entre le rond-point de Dupré et le carrefour de Castaing
- Rue Dandin - rue Georges Troupé - rue des Bougainvilliers - rue des
Fougères - route de délestage - RN4

**Ces 2 axes sont interdits au stationnement de tout véhicule dès 8h
et à la circulation à partir de 13h.**

ZONES DE STATIONNEMENT

PARKING VISITEURS

Valette : centre administratif (jusqu'à 13h)

Montmain : Générale des eaux

Galbas : cimetière, plage et Général Bricolage

Dupré : centre technique

Ffrench : complexe sportif

Bourg : centre culturel, plage, rue Lethière (jusqu'à 13h)

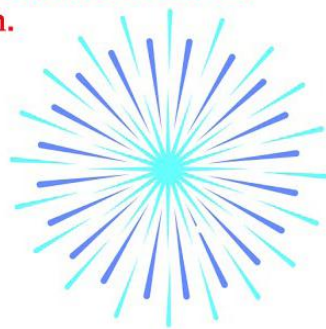
PARKING POUR BUS DE CARNAVALIERS

Rue Babylas Jacobin (devant le stade)

Rue du collège

Rue Paulin Chipotel

Espace centre administratif de Valette



**Pour le bon déroulement
merci de faire preuve de civi**

IONS UTILES

RIVERAINS

Seuls les automobilistes pouvant justifier de leur domicile par le biais de leur carte grise pourront accéder au centre-ville en dehors du parcours du défilé et des axes rouges.

DÉVIATIONS

Pointe-à-Pitre/StFrançois

Galbas - giratoire de Dupré - route de délestage -
route de Fouché - giratoire de Ffrench

Saint-François/Pointe-à-Pitre

Giratoire de Ffrench - route de Fouché - carrefour de
Fouché - route de Dupré - route de l'Heurissy - route
de Bourgueil Palmiste - RN4



AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

MARCHANDS AMBULANTS

- Les maraichers et pacotilleuses de l'avenue H. Ibéné devront cesser toute activité à 11h30 précises et libérer l'espace à 12h au plus tard.
- La vente ambulante le long du parcours de la parade est soumise à autorisation préalable (demande à adresser en mairie). Des contrôles seront effectués pour vérifier la régularité des activités commerciales.

INTERDICTIONS

- L'utilisation des pétards et des fouets à plomb est strictement interdite pendant toute la manifestation.
- La vente de boissons contenues dans les bouteilles en verre par les marchands ambulants est strictement interdite.
- La vente et la consommation de boissons alcoolisées sont strictement interdites dans le bourg et sur la voie publique à partir de 15h.



*de la manifestation
me et de compréhension*



MASANBLAJ 2020



CONTACTS

KOMITÉ KANNAVAL SENTANN
komitekannavalsentann@gmail.com
0690 67 48 04 / 0690 58 19 30
0690 61 71 89

ATA-FAYA 0690 64 32 65
SA KI LA 0690 48 78 75
SONJÉ SA 0690 92 08 09



Komité Kannaval Sentann